

ESPACE NATUREL RÉGIONAL DE HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Régénération et sécurisation des boisements

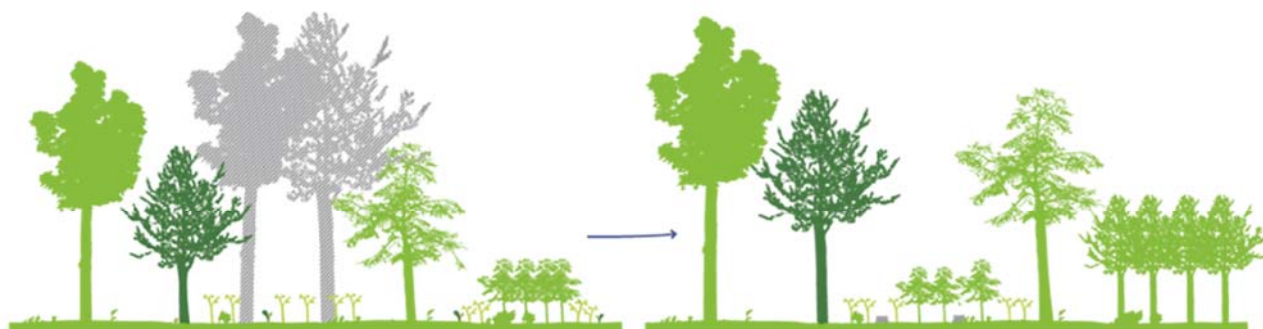
Pantin, le 30 janvier 2023

La semaine du 6 février, des travaux vont démarrer sur le site de Port-Royal, aménagé et géré par Île-de-France Nature*. Ils vont consister d'une part à effectuer des coupes de régénération, comme prévu dans le document d'aménagement forestier, et d'autre part, à sécuriser les boisements sur l'ensemble du massif et en lisière.

La régénération des peuplements, pour préparer la forêt de demain

Ces coupes vont avoir lieu au sud et au cœur du massif (parcelles 1.a, 1.c, 2.b, 2.c, 2.d, 5.a, 10.u). Elles sont mises en œuvre dans le cadre d'un mode de gestion appelé « sylviculture mélangée à couvert continu » ou « futaie irrégulière ». L'objectif est de récolter les arbres matures pour laisser la place aux jeunes semis, futurs arbres de demain.

Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles, à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**, c'est-à-dire que les parcelles ne sont jamais « nues » (sans arbres). Au contraire, l'objectif est qu'elles comportent à terme, une proportion équilibrée de jeunes semis, d'arbres adultes et de vieux arbres.



La futaie irrégulière : une coupe réalisée tous les 8 ans environ, pour amener progressivement la forêt vers un mélange équilibré d'arbres de différents âges et tailles.

L'Aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'Aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office National des Forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (coupes et travaux) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt. Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Pour la Forêt régionale de Port-Royal, il est planifié de 2011 à 2030.

Sécurisation des boisements

Le chantier se déroulera sur l'ensemble de la forêt. Il consistera à retirer ou élaguer les arbres situés en bordure des chemins et en lisière de la propriété régionale, et identifiés comme potentiellement dangereux : vieillissants, malades, blessés, fragilisés par les aléas climatiques, avec des risques de chute de branches ou de l'arbre lui-même en cas de coup de vent. Au sud du massif, les abords de la RD 91 sont concernés, avec le retrait d'arbres morts et dépérissant menaçant de tomber.

L'ensemble de ces travaux se terminera au plus tard fin février. Des panneaux sur place informeront le public. Après remise en état, la sortie des bois interviendra soit dans la foulée, soit dans les mois suivants : ils seront, dans ce dernier cas, stockés le long des parcelles et sur les places de dépôt.

* Île-de-France Nature est le nouveau nom d'usage de l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France, établissement public à caractère administratif



**Pour la sécurité de tous,
il est recommandé de se tenir éloignés du chantier pendant les travaux
et après chantier, de ne pas monter sur les bois stockés sur place !**

Île-de-France Nature se tient à votre disposition pour répondre à vos questions :

<https://www.iledefrance-nature.fr/offres-et-accompagnement/nous-contacter/>



Pour améliorer le quotidien des Franciliens, Île de France Nature imagine, aménage et protège les espaces naturels régionaux. Depuis plus de 45 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.

Pour en savoir plus : <https://www.iledefrance-nature.fr/>